



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-037-2024-03

PUBLIÉ LE 19 MARS 2024

Sommaire

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris / Hôpitaux universitaires Paris

Seine-Saint-Denis

IDF-2024-03-15-00005 - Arrêté de délégation de signature au titre de l'article R.6147-10 du code de la santé publique Arrêté n° 2024-009 (8 pages)

Page 3

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France /

IDF-2024-02-29-00020 - Délégations de signature - Réponse aux appels à concurrence (2 pages)

Page 12

IDF-2024-02-29-00021 - Délégations de signature - Diverses (4 pages)

Page 15

IDF-2024-02-29-00022 - Délégations de signature - Engagement dépenses et recettes (5 pages)

Page 20

IDF-2024-03-08-00007 - Délégations de signature - Liste des conseillers et assistants formalistes DFCE (2 pages)

Page 26

IDF-2024-02-29-00023 - Délégations de signature - RH (4 pages)

Page 29

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris-Secrétariat général aux politiques publiques /

IDF-2024-03-10-00001 - Convention de subdélégation de gestion entre le préfet de la région IDF et le préfet des Yvelines visant à autoriser le délégataire à consommer sur l'UO 0209 CSOL CPRF "Coopération décentralisée" du BOP "Solidarité à l'égard des pays en développement" du programme 209 , (3 pages)

Page 34

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

IDF-2024-03-15-00005

Arrêté de délégation de signature
au titre de l'article R.6147-10 du code de la santé
publique
Arrêté n° 2024-009

Arrêté de délégation de signature

au titre de l'article R.6147-10 du code de la santé publique

Arrêté n° 2024-009

Le directeur du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint-Denis,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7, L.6147-1, L.6147-6, R.6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et R.6147-11

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeur n° 20122114-0001 du 1^{er} août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers de l'AP-HP,

Vu l'arrêté directeur n°ANADDG2019-03-004 du 29 avril 2019 portant nomination du Directeur du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris-Seine-Saint-Denis (Avicenne, Jean-Verdier, René-Muret),

Vu l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

A R R E T E

ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée à **Mme Marie-Cécile PONCET**, adjointe au directeur du Groupe Hospitalier et directrice de l'hôpital Avicenne, **Mme Sonia BENMAHIDDINE**, Secrétaire générale - Directrice de projets, à l'effet de signer en cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pascal DE WILDE** tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint-Denis, dans le champ d'attribution déterminé par l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à **Mme Marie-Cécile PONCET**, adjointe au directeur du Groupe Hospitalier et directrice de l'hôpital Avicenne, pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 29°, E 1°, 2° et 5°, F 1° à 3° et 7°, G 1° à 5° et H dans le champ de ses attributions de l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Marie-Cécile PONCET**, délégation est donnée, pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 29°, E 1°, 2° et 5°, F 1° à 3° et 7°, G 1° à 5° et H dans le champ de ses attributions de l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé, au cadre de direction désigné pour assurer l'intérim de la direction de l'hôpital Avicenne, pendant ladite période d'intérim.

Délégation de signature est donnée, en cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Marie-Cécile PONCET**, exclusivement pour les matières énoncées aux paragraphes E 5° et pour les relations avec la police et la justice ainsi qu'aux dépôts de plainte énoncés au paragraphe G 3°, pour l'hôpital Avicenne, à :

- **M. Henri BOUSQUET**, chargé de mission, sécurité anti-malveillance à l'hôpital Avicenne.

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée à **M. Vincent KINDT**, directeur des ressources humaines, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes A, B à l'exception du B 29°, 38° et 39°, C 1° et 4° (actes pris en qualité d'ordonnateur), E 4° et 7°, F 1°, 2° et 6°, G 4° et 5° (dans le champ de ses attributions) de l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Vincent KINDT**, délégation est donnée à **M. Romain BOURRELIER**, directeur adjoint des ressources humaines, pour les matières énoncées aux paragraphes A, B à l'exception du B 29°, 38° et 39°, C 1° et 4° (actes pris en qualité d'ordonnateur), E 4° et 7°, F 1°, 2° et 6°, G 4° et 5° (dans le champ de ses attributions) de l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Vincent KINDT** et de **M. Romain BOURRELIER**, délégation est donnée pour l'ensemble des matières pour lesquelles eux-mêmes reçoivent délégation à :

- **M. Antoine ESPIÉ**, attaché d'administration hospitalière,
- **Mme Marion GAUDIN**, chargée de mission,
- **Mme Lisa PINTO**, chargée de mission,
- **Mme Nadia ZEROUALI**, adjointe des cadres hospitaliers.

ARTICLE 4 : Délégation de signature est donnée à **Mme Clarisse BOQUET**, directrice des affaires médicales, de la recherche et de la stratégie, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes A, C 1° à 3° (contrats et conventions), C 1° et 4° (actes pris en qualité d'ordonnateur), F 1°, 2°, 4°, 6°, et 10° à 28°, 30 à 32°, 34° et 35°, G 4° de l'arrêté n° 75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Clarisse BOQUET**, délégation est donnée à **M. Nathan JUDAIS**, directeur adjoint des affaires médicales, de la recherche et de la stratégie, pour les matières énoncées aux paragraphes A, C 1° à 3° (contrats et conventions), C 1° et 4° (actes pris en qualité d'ordonnateur), F 1°, 2° et 6°, 10° à 28°, 30° à 32°, 34° et 35°, G 4° (dans le champ de ses attributions) de l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Clarisse BOQUET** et de **M. Nathan JUDAIS**, délégation est donnée pour l'ensemble des matières pour lesquelles eux-mêmes reçoivent délégation à :

- **M. Cherif BENHAMMANI**, chargé de mission,
- **Mme Fatima AHAMADA**, chargée de mission administrative.

ARTICLE 5 : Délégation de signature est donnée à **M. Jean-Gabriel MASTRANGELO**, directeur de l'Hôpital Jean-Verdier et du projet Nouvel Hôpital Jean-Verdier, à l'effet de signer les actes et décisions, pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 29°, C 1° à 3° (contrats et conventions), E 1°, 2° et 5°, F 1° à 3° et 7°, G 1° à 5° et H (dans le champ de ses attributions) de l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Jean-Gabriel MASTRANGELO**, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières pour lesquelles elle-même reçoit délégation, à **Mme Sarah BENISTI**, adjointe au directeur de l'hôpital Jean Verdier et du projet Nouvel Hôpital Jean Verdier.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Jean-Gabriel MASTRANGELO** et de **Mme Sarah BENISTI**, délégation est donnée, pour les matières énoncées aux paragraphes A, C 1° à 3° (contrats et conventions), B 29°, E 1°, 2° et 5°, F 1° à 3° et 7°, G 1° à 5° et H de l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé, au cadre de direction désigné pour assurer l'intérim de la direction de l'hôpital Jean Verdier, pendant ladite période d'intérim.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Jean-Gabriel MASTRANGELO** et de **Mme Sarah BENISTI**, délégation est donnée exclusivement pour les matières énoncées aux paragraphes E 5° et pour les relations avec la police et la justice ainsi qu'aux dépôts de plainte énoncés au paragraphe G 3°, pour l'hôpital Jean-Verdier, à :

- **M. Franck BOUCHER**, responsable de la sécurité anti-malveillance à l'hôpital Jean Verdier,
- **M. Farid NABTI**, adjoint au responsable de la sécurité anti-malveillance à l'hôpital Jean Verdier.

ARTICLE 6 : Délégation de signature est donnée à **M. Axel JULIEN**, directeur des finances et du contrôle de gestion, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées au paragraphe C 1° à 8° et 10° (actes pris en qualité d'ordonnateur), E 3°, F 4° et 5°, G 2°, 3° (formalités relatives aux prélèvements d'organes et aux décès uniquement), et 4° (dans le champ de ses attributions), de l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Axel JULIEN**, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières pour lesquelles lui-même reçoit délégation, à **Mme Amélie CANTAT**, directrice adjointe des finances et du contrôle de gestion.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Axel JULIEN** et de **Mme Amélie CANTAT**, délégation est donnée pour l'ensemble des matières pour lesquelles lui-même reçoit délégation à :

- **M. Jérôme VANTORHOUDT**, chargé de mission,
- **Mme Rachida OUKHERFELLAH**, chargée de mission.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Axel JULIEN**, **Mme Amélie CANTAT**, **Mme Rachida OUKHERFELLAH**, et **M. Jérôme VANTORHOUDT**, délégation est donnée, pour les matières énoncées au paragraphe G 2°, et pour les formalités relatives aux prélèvements d'organes et aux décès énoncées au paragraphe G 3°, à :

- **Mme Aïni LAOUDI**, adjointe administrative,
- **Mme Monique JANDIA**, adjointe des cadres hospitaliers,
- **Mme Joana RODRIGUES**, adjointe des cadres hospitaliers,
- **Mme Lovely PAUL**, chargée de mission,
- **Mme Jamila KADDOUR**, adjointe des cadres hospitaliers.

ARTICLE 7 : Délégation de signature est donnée à **M. Jacques SULBERT**, ingénieur chargé des investissements et de la maintenance, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées au paragraphe C 1°, 4°, 9° et 10° (actes pris en qualité d'ordonnateur), au paragraphe C en matière d'urbanisme et au paragraphe G 4° (dans le champ de ses attributions), de l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Jacques SULBERT**, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières pour lesquelles lui-même reçoit délégation, à :

- **M. Boubacar DIAKITE**, ingénieur hospitalier.

ARTICLE 8 : Délégation de signature est donnée à **M. Jérémy LECLERT**, chargé de mission, directeur du système d'information, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes C 1°, 4°, 9° et 10° (actes pris en qualité d'ordonnateur), D 2° et G 4° (dans le champ de ses attributions), de l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Jérémy LECLERT**, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières pour lesquelles lui-même reçoit délégation, à **M. Ahcène KALI**, chargé de missions.

ARTICLE 9 : Délégation de signature est donnée à **M. Adrien PINTE**, directeur des achats, de la logistique et du développement durable, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes C 3° et 4° (contrats et conventions), C 1°, 9° et 10° (actes pris en qualité d'ordonnateur) et G 4° (dans le champ de ses attributions) de l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Adrien PINTE**, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières pour lesquelles lui-même reçoit délégation, à **Mme Stéphanie MARTINEZ**, adjointe au directeur des achats, de la logistique et du développement durable.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Adrien PINTE** et de **Mme Stéphanie MARTINEZ**, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières énoncées aux paragraphes C 3° et 4° (contrats et conventions), C 1°, 9° et 10° (actes pris en qualité d'ordonnateur) et G 4° (dans le champ de leurs attributions) de l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé, à :

- **Mme Patricia PERROT**, adjointe des cadres hospitaliers,
- **M. Lionel PEAN**, ingénieur hospitalier,
- **Mme Alexandrine VANNA**, chargée de mission,
- **Mme Delphine LEVON**, ingénieure hospitalier principal.

ARTICLE 10 : Délégation de signature est donnée à **Mme Gaïa GANS**, directrice de la qualité, de la gestion des risques et de l'expérience patients, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées au paragraphe au paragraphe G 3°, 4° (dans le champ de ses attributions), de l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé, ainsi que les décisions relatives au règlement amiable prévues au paragraphe F1 se rattachant aux droits des patients.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Gaïa GANS**, délégation est donnée exclusivement pour les relations avec la police et la justice ou les formalités relatives aux décès énoncées au paragraphe G 3° à :

- **Mme Lovely PAUL**, chargée de mission et chargée des relations avec les usagers et les associations de l'hôpital René-Muret,
- **Mme Émeline SANTAIS**, chargée de mission et chargée des relations avec les usagers et les associations de l'hôpital Avicenne et de l'hôpital Jean Verdier,

- **Mme Karen BOUDAUD**, cadre socio-éducatif, s'agissant exclusivement des formalités relatives aux décès,
- **Mme Berta GARCIA GOSALBEZ**, chargée des relations avec les usagers de l'hôpital Jean-Verdier.

ARTICLE 11 : Délégation de signature est donnée à **M. Ahmed EL DJERBI**, directeur de l'hôpital René-Muret, directeur des affaires générales du Groupe Hospitalier, pour les matières suivantes :

A – Au titre de la direction du site René Muret, délégation à l'effet de signer les actes et décisions, pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 29°, C 1° à 3° (contrats et conventions), E 1°, 2° et 5°, F 1° à 3° et 7°, G 1° à 5° et H (dans le champ de ses attributions) de l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

B – Au titre des affaires générales, délégation à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes E 1°, 2°, au paragraphe G 3° pour les relations avec la police et la justice (dans le champ de ses attributions) et au paragraphe G 4° (dans le champ de ses attributions), de l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Ahmed EL DJERBI**, délégation est donnée, pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 29°, E 1°, 2° et 5°, F 1° à 3° et 7°, G 1° à 5° et H de l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé, au cadre de direction désigné pour assurer l'intérim de la direction de l'hôpital René-Muret, pendant ladite période d'intérim.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Ahmed EL DJERBI**, délégation est donnée, pour les décisions de permissions temporaires de sortie des malades à **Mme Déborah CARLE**, assistante médico-administrative.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Ahmed EL DJERBI**, délégation est donnée exclusivement pour les matières énoncées aux paragraphes E 5° et pour les relations avec la police et la justice ainsi qu'aux dépôts de plainte énoncés au paragraphe G 3°, pour l'hôpital René-Muret, à **M. Ekué EKUE-HETTAH**, responsable de la sécurité anti-malveillance à l'hôpital René Muret.

ARTICLE 12 : Délégation de signature est donnée à **Mme Alexandra ANDRO-MELIN**, coordinatrice générale des soins, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées au paragraphe G 4° (dans le champ de ses attributions) de l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Alexandra ANDRO-MELIN**, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières pour lesquelles elle-même reçoit délégation, à **Mme Ellen HERVE**, adjointe à la coordinatrice générale des soins.

ARTICLE 13 : Délégation de signature est donnée à **M. Arnaud FEVRIER**, directeur des opérations, du parcours patients et des relations Ville-Hôpital, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées au paragraphe G 4° (dans le champ de ses attributions) de l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Arnaud FEVRIER**, délégation est donnée exclusivement pour les matières énoncées au paragraphe G 4° (dans le champ de ses attributions) de l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé à **Mme Rakia SALLAH**, adjointe au directeur des opérations, du parcours patients et des relations Ville-Hôpital.

ARTICLE 14 : Conformément à l'article 3 de l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé, délégation de signature est donnée pour les matières énumérées aux paragraphes A à J, dans le cadre du service de garde administrative et exclusivement en cas d'urgence ou de nécessité, à :

- L'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature identifiés aux articles précédents du présent arrêté, à l'exception de Mme Fatima AHAMADA, M. Frank BOUCHER, M. Henri BOUSQUET, Mme Déborah CARLE, M. Boubacar DIAKITE, M. Ekué EKUE-HETTAH, M. Antoine ESPIÉ, Mme Berta GARCIA GOSALBEZ, Mme Monique JANDIA, M. Ahcène KALI, Mme Aïni LAOUDI, Mme Delphine LEVON, Mme Lovely PAUL, M. Lionel PEAN, M. Farid NABTI, Mme Émeline SANTAIS, M. Jacques SULBERT, Mme Alexandrine VANNA.
- **Mme Marie AUDUBERT-QUENOT**, directrice du département santé, qualité de vie et des conditions de travail, à la DRH de l'AP-HP,
- **Mme Nadia BENGAS**, cadre supérieure de santé,
- **M. Chérif BENHAMMANI**, chargé de mission,
- **M. Bernard BOCQUILLON**, directeur d'hôpital, Direction économique, financière, de l'investissement et du patrimoine de l'AP-HP,
- **Mme Karen BOUDAUD**, cadre socio-éducatif,
- **Mme Nadia BOULHAROUF**, cheffe du département de gestion des directeurs de la fonction publique hospitalière Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière,
- **Mme Catherine DE MICHIELI**, cadre de santé,
- **Mme Christine DUFEAL**, adjointe des cadres hospitaliers,
- **Mme Annick DUPIN**, directrice d'hôpital, Responsable du domaine Logistique au département gestion à la direction des Systèmes d'Information du Site Picpus et de l'hôpital Rothschild,
- **Mme Françoise GAILLARD**, attachée d'administration hospitalière,
- **M. Julien GALLAUD**, directeur de projets à la direction patients, qualité, affaires médicales de l'AP-HP,
- **Mme Marion GAUDIN**, chargée de mission,
- **Mme Jamila KADDOUR**, adjointe des cadres hospitaliers,
- **Mme Anne KLEISS**, directrice des soins, coordinatrice IFSI Avicenne-Jean Verdier,

- **Mme Hayette LE BRUCHEC**, cadre supérieure de santé,
- **Mme Stéphanie MARTINEZ**, chargée de mission,
- **M. Fabien MIGNOT**, cadre expert en soins,
- **Mme Stefi MOUNIEN**, chargée de mission,
- **Mme Rachida OUKHERFELLAH**, chargée de mission,
- **Mme Patricia PERROT**, adjointe des cadres hospitaliers,
- **M. Pascal PINGEON**, ingénieur biomédical,
- **Mme Lisa PINTO**, chargée de mission,
- **M. Frédéric POUPLARD**, chargé de mission,
- **Mme Joana RODRIGUES**, adjointe des cadres hospitaliers,
- **Mme Rakia SALLAH**, adjointe au directeur des opérations, du parcours patients et des relations Ville-Hôpital,
- **Mme Nassima SIDHOUM**, contrôleur de gestion,
- **Mme Johanna TAHAROUNT**, chargée de mission,
- **Mme Laure TEPENIER**, cadre supérieure de santé,
- **Mme Evelyne TRILLARD**, adjointe des cadres hospitaliers,
- **M. Jérôme VANTORHOUDT**, chargé de mission,
- **Mme Laure WALLON**, directrice du pôle Ressources humaines en santé au sein de la Direction de l'offre de soins de l'ARS IDF,
- **Mme Nadia ZEROUALI**, adjointe des cadres hospitaliers.

ARTICLE 15 : L'arrêté n° 2024-02 du 22 janvier 2024 portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 16 : Le présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la Préfecture de police de Paris peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil, dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication.

Fait à Bobigny, le 15 mars 2024

Le Directeur du groupe hospitalier
Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint-Denis,

Signé

Pascal DE WILDE

Chambre de commerce et d'industrie de région
Paris - Île-de-France

IDF-2024-02-29-00020

Délégations de signature - Réponse aux appels à
concurrence

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu le règlement intérieur,

Décide :

De donner délégation de signature à Stéphane FRATACCI, directeur général, à l'effet de signer les actes de candidature à des mises en concurrence et à des appels à proposition lancés par des institutions européennes ou internationales, des organismes publics français (État, collectivités territoriales, établissements publics, ...) et des organismes privés ayant la qualité de pouvoir adjudicateur, ainsi que l'ensemble des documents afférents aux offres présentées par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France et des pièces nécessaires à l'exécution des marchés, sans limitation de montant des recettes prévisionnelles totales des opérations projetées.

En cas d'absence ou d'empêchement et sur proposition de ce dernier, Jacques GARAU, directeur général délégué, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Décide :

Sur proposition du directeur général,

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, dans la limite de leurs attributions et selon les conditions ci-après définies, des actes de candidature à des mises en concurrence et des appels à proposition lancés par des institutions européennes ou internationales, des organismes publics français (État, collectivités territoriales, établissements publics...) et des organismes privés ayant la qualité de pouvoir adjudicateur, ainsi que l'ensemble des documents afférents aux offres présentées par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France et des pièces nécessaires à l'exécution des marchés.

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		Seuil des recettes prévisionnelles totales de l'opération pour la CCI de région
		nom	fonction	
chambres de commerce et d'industrie départementales				
Alexandre MISSOFFE	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Damien WALKER	Directeur des opérations et filières	< 150.000 € HT
Maxime GARRETA	directeur général délégué départemental Versailles-Yvelines	Pauline FERRERO	directrice des opérations	< 150.000 € HT
William PROST	directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine			< 150.000 € HT
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Nadia VALENTE-GUIDIS	directrice des opérations	< 150.000 € HT
Géraldine FROBERT	directrice générale déléguée départementale de la CCI Val-de-Marne			< 150.000 € HT

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		Seuil des recettes prévisionnelles totales de l'opération pour la CCI de région
		nom	fonction	
Laure DUBOIS-IMBERY	directrice générale déléguée départemental de la CCI Val-d'Oise			< 150.000 € H
directions générales et directions rattachées				
France MOROT-VIDELAINE	directrice générale adjointe chargée du Service, de l'Information et de la Représentation des entreprises			< 700.000 € HT
Pierre MONGRUE	directeur général adjoint en charge de la CCI international IDF			< 700.000 € HT
Thomas JEANJEAN	directeur général adjoint en charge de la DGA Education	Tristan GILLOUARD	adjoint au directeur général adjoint en charge de la DGA Education	< 700.000 € HT
Cécile ECALLE	directrice de l'Attractivité internationale En cas d'absence ou d'empêchement	Alexandre HOLLE	responsable développement et innovation pédagogique	< 150.000 € HT
Valérie AILLAUD	directrice de l'enseignement supérieur et services aux écoles	Thierry GAUTHEROT	responsable administratif	< 150.000 € HT
écoles				
Brigitte POIRE-MARUX	directrice du CFA des sciences	Carole BELLAICHE	Responsable de développement commercial	< 150.000 € HT

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Région Ile-de-France ainsi que sur le site Internet de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France et se substitue à toute autre délégation relevant de domaine identique.

Fait à Paris, le 29 février 2024

SIGNE

Dominique RESTINO

Diffusion :

Sur le site www.cci-paris-idf.fr

Recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France

Chambre de commerce et d'industrie de région
Paris - Île-de-France

IDF-2024-02-29-00021

Délégations de signature - Diverses

DÉCISION
Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu le règlement intérieur,

Décide :

Sur proposition du directeur général,

Article 1

1. De donner délégation de signature aux collaborateurs ci-après dénommés, à l'effet de pouvoir signer, dans le respect des tarifs et des conventions-type dûment établis à cet effet, les conventions portant location de salles situées dans les locaux définis dans le tableau ci-après, pour des occupations d'une durée inférieure ou égale à 5 jours.

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		locaux
		nom	fonction	
Alexandre MISSOFFE	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Damien WALKER	directeur des opérations	locaux CCI situés au 2 place de la bourse à Paris
		Denis DANG	adjoint au directeur général délégué	
Maxime GARRETA	directeur général délégué départementale par intérim de la CCI Versailles-Yvelines	Pauline FERRERO	directrice des opérations	locaux CCI situés aux 21-23-25 avenue de Paris à Versailles
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Nadia VALENTE-GUIDIS	directrice des opérations	locaux CCI situés au 191 avenue Paul-Vaillant Couturier à Bobigny
		Jean-Daniel GIL	responsable pôle fonctionnel	
Géraldine FROBERT	directrice générale déléguée départementale Val-de-Marne	Mattieu DESPERBASQUE	directeur des opérations	locaux CCI situés 8 place Salvador Allende à Créteil
Laure DUBOIS-IMBERY	directrice générale déléguée départemental de la CCI Val-d'Oise	Régis BOULAY	responsable du département services aux entreprises	locaux CCI situés au 35 boulevard du Port à Cergy

Article 2 - gestion des fonds européens

De donner délégation de signature à Hervé PARCINEAU directeur de l'organisme intermédiaire, en charge de la gestion des fonds européens délégués par l'autorité de gestion (la région Île-de-France), à effet de signer tous les actes de gestion des crédits FEDER et FSE, à savoir :

- au titre des opérations relevant des crédits d'intervention :
 - la notification des décisions du comité de programmation des fonds de la Chambre de commerce et d'industrie Paris Île-de-France, instance technique composée de membres de son assemblée générale,
 - la convention de mise en œuvre de l'aide,
 - la modification du montant de l'aide par voie d'avenant,
 - la notification du paiement de l'aide,
 - et de manière plus générale, tout acte de gestion, de suivi administratif, technique et financier et de contrôle des crédits de la subvention globale,
- au titre des opérations relevant des crédits d'assistance technique :
 - la demande d'aide,
 - la demande de paiement.

En cas d'absence ou d'empêchement, Imane OURRAOUI, chargée de Mission Financement et Partenariat au sein de l'organisme intermédiaire, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Article 3 – dépôt légal

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, dans la limite de leurs attributions à effet de signer tout acte nécessaire aux formalités du dépôt légal :

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
France MOROT-VIDELAINE	directrice générale chargée du Service de l'Information et de la Représentation des entreprises	Christian BOYER	directeur, adjoint au DGA
Pierre MONGRUE	directeur général adjoint CCI international Paris Ile-de-France	Christophe BELLANGER	directeur adjoint à la direction générale adjointe Finances et Participations
Eva QUICKERT-MENZEL	directrice de la communication		
Tristan GILLOUARD	directeur de l'apprentissage		

Article 4 – carte d'agent immobilier

De donner délégation de signature aux collaborateurs dont les noms suivent à effet de signer :

- les demandes de pré-contrôle,
- les rejets de demande ,
- les notifications de radiation de carte suite à une cessation d'assurance ou à une cessation garantie ;
- les confirmations de la suppression du fichier national sans réponse dans les 30 jours suite à une cessation d'assurance ou à une cessation de garantie ,
- ainsi que tout autre document relatif aux cartes d'agent immobilier prévues à l'article 3 de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce, à l'exception des cartes elles-mêmes.

Maureen DUJONCQUOY, responsable Département des formalités et de l'information juridique
 Cynthia CLEUET, responsable CFPI Isabelle CARRIERE, chargée de mission
 Marianne CHIRONNIER, chef de projet maîtrise d'œuvre
 Marie-Anne DEMACHY, assistante Emilie FARAJI, assistante
 Mélina GUINTA, chargée administrative
 Gaëlle BOUHET, conseiller

Sakina FOUNDI HAMON, conseiller
 Sylvain GISCLARD, conseiller
 Sandrine GORDINHO, conseiller
 Nassur ISMAIL, conseiller
 Fatima EL MEDE, conseiller Sylvie PARIS, conseiller
 Alix REMON, conseiller
 Christiane TAILLANDIER, conseiller
 Sophie Ndeye THIAM, conseiller
 Salah TIGHECHIT, conseiller

Article 5 – certification conforme

1. De donner délégation de signature à France MOROT-VIDELAINE, directeur général adjoint en charge des Services, Information et Représentation des entreprises pour la certification conforme des procès-verbaux d'assemblée générale, de bureau et des décisions signées par le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France. En cas d'absence ou d'empêchement, Sophie MC-CRACKEN, responsable du pôle vie des instances, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.
2. De donner délégation de signature à Nathalie PIERRE, directeur général adjoint en charge des Finances et Participations pour la certification conforme des copies des rapports des commissaires aux comptes de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France, des copies du DC7 et à effet de signer toute réclamation précontentieuse ou gracieuse auprès de l'administration fiscale, ainsi que les reçus fiscaux en cas de dons.

Article 6 – avis relatifs aux demandes de naturalisation

De donner délégation à France MOROT-VIDELAINE, directeur général adjoint en charge des Services, Information et Représentation des entreprises, à l'effet de signer les avis de la CCI Paris – Île-de-France se rapportant aux demandes de naturalisation de commerçants ou de chefs d'entreprises commerciales, tel que requis par les pouvoirs publics au titre de la réglementation en vigueur.

En cas d'absence ou d'empêchement, Christian BOYER, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Article 7 – contrat de domiciliation

De donner délégation de signature aux personnes dont les noms suivent afin de procéder à la signature et à l'enregistrement des contrats de domiciliation.

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
Jean-Claude SY	Responsable service Appui aux entreprises CCID 94	Hélène RENAUD	CCID 94 CFE Conseillère Formalités
Régis LAPLANE	Responsable service Appui aux entreprises CCID 95	Arnaud GUILLAUMEAU	Conseiller Formalités CCID 95

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Région Ile-de-France ainsi que sur le site Internet de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France et se substitue à toute autre délégation relevant de domaine identique.

Fait à Paris, le 29 février 2024

SIGNE

Dominique RESTINO

Diffusion :

Sur le site www.cci-paris-idf.fr

Recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France

Chambre de commerce et d'industrie de région
Paris - Île-de-France

IDF-2024-02-29-00022

Délégations de signature - Engagement dépenses
et recettes

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,

- vu l'articles R. 711-68 du code de commerce,
- vu le cadre OBCF du réseau des CCI approuvé par la tutelle le 14 novembre 2022,

Décide :

Sur proposition du directeur général,

de donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, dans la limite de leurs attributions et des budgets notifiés à effet de signer :

1. les engagements de dépenses,
2. les actes dont découle une créance (devis et/ou accord d'une remise)

dans les conditions définies ci-après :

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		sociétés centres financiers	dépenses ou recettes
		nom	fonction		
chambres de commerce et d'industrie départementales					
Alexandre MISSOFFE	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Damien WALKER Denis DANG	directeur des opérations responsable administration finances logistique	société n° 1310 CF : tous	dépenses et recettes
Maxime GARRETA	directeur général délégué départementale par intérim de la CCI Versailles-Yvelines	Pauline FERRERO	directrice des opérations	société n° 1380 CF : tous	dépenses et recettes
William PROST	directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Éliette ROSELL Jean-Baptiste PORTEFAIX	directrice des opérations responsable administratif, financier et logistique	société n° 1320 CF : tous	dépenses et recettes
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Nadia VALENTE Jean-Daniel GIL	directrice des opérations responsable pôle fonctionnel	société n° 1330 CF : tous	dépenses et recettes

1 sur 5

Géraldine FROBERT	directrice générale déléguée départementale de la CCI Val-de-Marne			société n° 1340 CF : tous	dépenses et recettes
Laure DUBOIS-IMBERY	directrice générale déléguée départemental de la CCI Val-d'Oise	Régis BOULAY Valérie MARSAULT	responsable du département services aux entreprises chargée de mission finances	société n° 1350 CF : tous	dépenses et recettes
directions générales et directions rattachées					
Jacques GARAU	directeur général délégué	Véronique ÉTIENNE-MARTIN	directrice du cabinet du président et du DG	société n° 1110 CF : C411, 2E07, 2E08, 2E16	dépenses et recettes
Jacques GARAU	directeur général délégué			société n°1920 domaine informatique 2920 La maison de l'apprentissage	dépenses
Jacques GARAU	directeur général délégué	Loïc CHOUIN Hervé PARCINEAU	directeur de projets directeur de la Mission Europe	société n° 1110 CF : 2E17	dépenses et recettes dépenses
Rémy ARTHUS	directeur, direction Audit et Inspection générale			société n° 1110 CF : C420	dépenses et recettes
Eva QUICKERT-MENZEL	directrice de la Communication	Elodie FLORA	adjointe à la directrice de la communication	société n° 1110 CF : C403	dépenses et recettes
France MOROT-VIDELAINE	directrice générale adjointe chargée du Service, de l'Information et de la Représentation des entreprises	Christian BOYER	directeur, adjoint au DGA SIRE	société n° 1400 CF : tous	dépenses et recettes
Michèle BERNARD	directrice du Service à l'entreprise			société n°1400 CF : 2N70 à 2N75	dépenses et recettes
Isabelle SAVELLI	responsable du pôle Données Economiques et DATA			société n°1400 CF : 2N64 à 2N69	recettes
Sophie Mc CRACKEN	responsable Vie institutionnelle			société n°1400 CF : 2N61	recettes
Pierre MONGRUE	directeur général adjoint CCI international Paris Ile-de-France	Christophe BELLANGER, (dépenses et recettes)	directeur, adjoint au DGA CCI International Paris IdF	sociétés n° 1140 CF : tous	dépenses et recettes
Luc DARDAUD	responsable du département	Christina VIEIRA (recettes)	responsable du service Visa	société n° 1140 CF : 2I91	recettes

	facilitations du commerce extérieur				
Laurence CARRARA	responsable du service foires et salons			société n° 1140 CF : 2I92	recettes
Estelle GILLOT-VALET	responsable du service département événements, réseaux et partenariats			société n° 1140 CF : 2I9D 2I9C	recettes
Agnès GOMES	chef du Service Développement International des Territoires			société 1140 CF 2I9G	recettes
Jean-Michel JOLLY	responsable du service TFE TECH ET INDUSTRIE			société n° 1140 CF : 2I9F	recettes
Benoît MAILLE	chargé de mission "Intelligence économique et coopération"			société 1140 CF 2I9J	recettes;
Agathe PACARD	responsable TFE ART DE VIVRE SANTE AGROTECH			société n° 1140 CF : 2I9E	recettes
Xiao-Qing PELLEMELE	responsable du Comité d'échanges franco-chinois			société n° 1140 CF : 2I9C	recettes
Jean-Noël SCIACCA	responsable du service commercial			société n° 1140 CF : 2I19	recettes
Sophie LOGEOT	Responsable du pilotage numérique			société n° 1140 CF : 2I24	recettes
Gilles WURMSER	responsable du service actions sectorielles et réseaux			société n° 1140 CF : 2I82 2I84	recettes
Thierry MENUET	Directeur Sécurité & Sûreté			société n° 1500 CF : 6P01	dépenses et recettes
Christophe CHERIOT	gestionnaire moyens généraux Adolphe Julien et Yves Toudic			société n° 1510 CF : 2USB, 2USD	dépenses et recettes
Françoise GUERIN	Directrice générale adjointe en charge des ressources humaines	Diane AUSSEDAT	directrice adjointe	société n° 1110 CF : C410 sociétés n° 8010, 8020, 8030 CF : tous	dépenses et recettes
Nathalie PIERRE	directeur général adjoint en charge des Finances et Participations	Mathieu BOULANGER	Directeur adjoint à la direction générale adjointe	société n° 1110 CF : C426	dépenses et recettes

			Finances et Participations		
Nathalie PIERRE	directeur général adjoint en charge des Finances et Participations	Mathieu BOULANGER	Directeur adjoint à la direction générale adjointe Finances et Participations	sociétés n° 1120, 7010 CF : tous	dépenses et recettes
Nathalie PIERRE	directeur général adjoint en charge des Finances et Participations	Mathieu BOULANGER	Directeur adjoint à la direction générale adjointe Finances et Participations	société n° 2200 CF : tous 2300 esiee 2110 dfcta	dépenses et recettes
Thomas JEANJEAN	directeur général adjoint en charge du pôle Education	Tristan GILLOUARD	directeur de l'apprentissage	sociétés n° * 2010 *2030 * 2040, 2150 CF : tous	dépenses et recettes
Tristan GILLOUARD	directeur de l'apprentissage			sociétés n° *2010 *2030 CF : tous	dépenses et recettes
Philippe BIDAULT	responsable MOA Stratégique			sociétés n° *2010 CF4A23	Dépenses et recettes
Lucie PAQUY	directrice de l'Innovation pédagogique			société n° 2010 CF : 4A20, 4A21	dépenses et recettes
Philippe REGIMBART	directeur de la Politique éducative			société n° 2010 CF4A17, 4A26, 4A29, 4A35	dépenses et recettes
Brigitte POIRE-MARAUX	directrice du CFA des sciences			société n° 2030 CF : 3Z10	dépenses et recettes
Cécile ECALLE	directrice de l'Attractivité Internationale	Alexandre HOLLE	responsable développement et innovation pédagogique	société n° 2040 CF : tous	dépenses et recettes
Valérie AILLAUD	directrice de l'enseignement supérieur et services aux écoles	Thierry GAUTHEROT	responsable administratif	société n° 2150 CF : tous	dépenses et recettes
Raphaël GNANOU	responsable CCMP Publishing	Thierry GAUTHEROT	responsable administratif	société n° 2150 CF 4E02	dépenses et recettes

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Région Ile-de-France ainsi que sur le site Internet de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France et se substitue à toute autre délégation relevant de domaine identique.

Fait à Paris, le 29 février 2024

SIGNE

Dominique RESTINO

Diffusion :

Sur le site www.cci-paris-idf.fr

Recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France

Chambre de commerce et d'industrie de région
Paris - Île-de-France

IDF-2024-03-08-00007

Délégations de signature - Liste des conseillers et
assistants formalistes DFCE

DECISION
Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France,

- Vu le code de commerce et notamment l'article R.711-68 ;
- Vu le règlement intérieur ;

Décide :

Sur proposition du Directeur Général

De donner délégation de signature aux collaborateurs dont les noms suivent à effet de signer les certificats d'origine, factures, légalisations, carnets de passage en douane ATA et tout autre document nécessaire au commerce international que la direction chargée des actions internationales et européennes de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France est habilitée à délivrer en vertu des lois, règlements, conventions internationales et accords entre les chambres de commerce et d'industrie.

Dans les conditions ci-après définies :

NOM	PRENOM	FONCTION
MONGRUE	Pierre	Directeur général adjoint en charge de la CCI International Paris IDF
BELLANGER	Christophe	Directeur, adjoint au DGA CCI International Paris IDF
DARDAUD	Luc	Responsable du Département des Facilitations du Commerce Extérieur DFCE
VIEIRA	Christina	Adjointe au Responsable du DFCE
BENYAHIA	Asnia	Assistante DFCE
AOUCHTA	Nadia	Conseillère en formalité internationale
BAILLY	Brice	Conseiller en formalité internationale
BARRET	Olivier	Conseiller en formalité internationale
BRAS	Yanique	Conseillère en formalité internationale
LE MANAC'H	Christèle	Conseillère en formalité internationale
MALEDON	David	Conseiller en formalité internationale
RUIMY	Célia	Conseillère en formalité internationale
GEORGIN	Raphaël	Conseiller en formalité internationale
TISCHER	Christine	Conseillère en formalité internationale
FARESCOUR,	Patricia	Conseillère en formalité internationale
REGGAD	Mohamed	Conseiller en formalité internationale
BUBARRY	Anouck	Conseillère en formalité internationale
DAUGERON	Romain	Responsable des réclamations ATA
CHEF	Marie	Assistante réclamation ATA
SOW-DIAGNE	Dieynaba	Conseillère en formalité internationale
LUDSOR	Nicaise	Conseillère en formalité internationale
BOUHAEF	Sofiane	Conseiller en formalité internationale

La présente délégation est consentie jusqu'au 31 décembre 2026.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Région Ile-de-France ainsi que sur le site internet de la Chambre de commerce de région Paris – Île-de-France.

Fait à Paris, le 8 mars 2024.

SIGNE

Dominique RESTINO

Diffusion :

Sur le site www.cci-paris-idf.fr

Recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France

Chambre de commerce et d'industrie de région
Paris - Île-de-France

IDF-2024-02-29-00023

Délégations de signature - RH

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- vu l'article L. 710-1 du code de commerce,
- vu l'article L. 711-8 du code de commerce,
- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu l'article 40 de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, tel que modifié par la loi n°2022-172 du 14 février 2022 en faveur de l'activité professionnelle indépendante,
- vu le code du travail,
- vu le statut du personnel administratif des chambres de commerce et d'industrie pris en application de la loi n°52-1311 du 10 décembre 1952 relative à l'établissement obligatoire d'un statut du personnel administratif des chambres d'agriculture, de commerce et des métiers,
- vu l'accord collectif majoritaire du 6 novembre 2020 portant reconnaissance d'une unité économique et sociale et de mise en place d'un comité social et économique et de représentants de proximité,
- vu le règlement intérieur du personnel de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,
- vu le dispositif d'accompagnement à l'intégration du régime spécial d'assurance vieillesse au régime général,
- vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

Décide :

Article 1

De donner délégation de signature à Stéphane FRATACCI, directeur général, à l'effet de signer les décisions individuelles et les conventions relatives au recrutement et à la gestion des collaborateurs exerçant les fonctions de directeur général délégué, de directeur général adjoint, de directeur général délégué départemental, de directeur en charge d'une direction ou d'un service rattaché à la direction générale, de directeur d'une école, à l'exception des sanctions disciplinaires autres que l'avertissement, des décisions de licenciement prises après avis du Comité social économique et des radiations des effectifs des agents publics pour abandon de poste.

En cas d'absence ou d'empêchement sur proposition de ce dernier, Jacques GARAU, directeur général délégué, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Décide :

Sur proposition du directeur général,

Article 2

De donner délégation de signature à Françoise GUERIN, directrice générale adjointe en charge des ressources humaines, à l'effet de signer :

1. les décisions individuelles et les conventions relatives au recrutement des collaborateurs, en CDI et en CDD, des bénéficiaires de contrats aidés, des apprentis et des stagiaires d'école ainsi qu'au renouvellement des contrats à durée déterminée en cours de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France à l'exception des directeurs généraux délégués, directeurs généraux adjoints, directeurs généraux délégués départementaux, directeurs en charge d'une direction ou d'un service rattaché à la direction générale, de directeurs d'une école,
2. les décisions individuelles et les conventions relatives à la gestion de l'ensemble des collaborateurs de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France, à l'exception des directeurs généraux délégués, directeurs généraux adjoints, directeurs généraux délégués départementaux, directeurs en charge d'une direction ou d'un service rattaché à la direction générale, de directeurs d'une école, à l'exclusion des sanctions disciplinaires autres que l'avertissement, des décisions de licenciement prises après avis du Comité social et économique et des décisions de radiation des effectifs des agents publics pour abandon de poste,

Diffusion : bénéficiaires - www.cci-paris-idf.fr - recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France

Page 1 sur 4

3. les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail pris à l'initiative de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris – Île-de-France ou organisant la fermeture des services relevant de son autorité,
4. les réquisitions des collaborateurs dont la présence, en cas de grève, est indispensable à la sécurité des personnes et des biens,
5. les conventions de détachement ou de mise à disposition des personnels permanents ou contractuels,
6. les décisions prononçant une suspension de fonctions à titre conservatoire,
7. les conventions relatives à la cessation d'un commun accord de la relation de travail des agents publics et aux ruptures conventionnelles des salariés de droit privé,
8. les décisions individuelles relatives à l'ancien régime spécial d'assurance maladie et relatives au chômage de quelque nature que ce soit,
9. les décisions relatives à l'application de l'article 32 du statut du personnel des chambres de commerce et d'industrie,
10. les décisions portant admission à la retraite,
11. les décisions individuelles relatives à l'application du règlement de l'ancien régime spécial d'assurance vieillesse de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris,
12. les décisions individuelles relatives à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement de l'intégration du régime spécial d'assurance vieillesse de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris au régime général et concernant la retraite, le régime de retraite supplémentaire et la prévoyance,
13. les décisions relatives à la mise en place, aux modifications ainsi que celles pouvant résulter des changements de prestataires en matière de plan d'épargne entreprise, de plan d'épargne pour la retraite collectif, des régimes complémentaires de prévoyance et de remboursement de frais de santé, ainsi que de régime de retraite supplémentaire, les accords portant sur la mise en œuvre de la procédure de suppression de postes prévue aux articles 35-1 et suivants du statut du personnel des chambres de commerce et d'industrie et de ceux portant sur la mise en œuvre de la procédure de licenciement pour motif économique prévue aux articles L. 1233-1 et suivants du Code du travail.

En cas d'absence ou d'empêchement, Diane AUSSÉDAT, directrice, adjointe au DGA en charge des ressources humaines, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions pour l'ensemble des décisions et conventions visées aux points 1 à 13 ci-dessus.

Article 3

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer :

- les décisions individuelles et les conventions relatives au recrutement des CDD d'usage, des bénéficiaires de contrats aidés, des apprentis et des stagiaires d'école de l'ensemble des directions et écoles rattachées à la direction-générale-adjointe,
- les décisions individuelles et les conventions relatives à la gestion de l'ensemble des collaborateurs, des bénéficiaires de contrats aidés, les apprentis et les stagiaires d'école de l'ensemble des directions et écoles rattachées à la direction-générale-adjointe, y compris les décisions relatives à la gestion des collaborateurs exerçant les fonctions de directeur en charge d'une direction, d'un établissement, d'une école ou d'un service rattachés à la direction générale adjointe dont ils ont la charge, à l'exclusion des sanctions disciplinaires, des décisions de licenciement et de rupture anticipée de la relation de travail, ainsi que des décisions de radiation des effectifs des agents publics pour abandon de poste et des décisions d'admission à la retraite,
- les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail organisant la fermeture des services relevant de leur autorité.

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
France MOROT-VIDELAINE	directrice générale chargée du Service de l'Information et de la Représentation des entreprises	Christian BOYER	directeur, adjoint au DGA
Pierre MONGRUE	directeur général adjoint CCI international Paris Ile-de-France	Christophe BELLANGER	directeur adjoint au DGA
Nathalie PIERRE	directeur général adjoint en charge des Finances et Participations	Mathieu BOULANGER	directeur adjoint à la direction générale adjointe Finances et Participations
Thomas JEANJEAN	directeur général adjoint en charge de l'éducation	Tristan GILLOUARD	directeur de l'apprentissage

Article 4

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer :

- les décisions individuelles et les conventions relatives au recrutement des CDD d'usage, des bénéficiaires de contrats aidés, des apprentis et des stagiaires d'école,
- les décisions individuelles et les conventions relatives à la gestion de l'ensemble des collaborateurs des directions, établissements, écoles ou services rattachés à la direction dont ils ont la charge, à l'exclusion des sanctions disciplinaires, des décisions de licenciement et de rupture anticipée de la relation de travail, ainsi que des décisions de radiation des effectifs pour abandon de poste des agents publics et des décisions d'admission à la retraite,
- les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail organisant la fermeture des services relevant de leur autorité.

nom	fonction	En cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
chambres de commerce et d'industrie départementales			
Alexandre MISSOFFE	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Damien WALKER	directeur des opérations
Maxime GARRETA	directeur général délégué départementale par intérim de la CCI Versailles-Yvelines	Pauline FERRERO	directrice des opérations
William PROST	directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Éliette ROSELL	directrice des opérations
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Nadia VALENTE-GUIDIS	directrice des opérations
Géraldine FROBERT	directrice générale déléguée départementale de la CCI Val-de-Marne	Mathieu DESPERBASQUE	directeur des opérations
Laure DUBOIS-IMBÉRY	directrice générale déléguée départementale de la CCI Val- d'Oise	Régis BOULAY	responsable du département services aux entreprises

directions rattachées			
Rémy ARTHUS	directeur, direction Audit et Inspection générale		
Eva QUICKERT-MENZEL	directrice de la communication	Elodie FLORA	responsable communication corporate et relations presse, Adjointe à la Directrice de la Communication
Benoît ICARD	directeur de la Stratégie immobilière		
Tristan GILLOUARD	directeur de l'apprentissage		
Cécile ECALLE	directeur de l'attractivité internationale	Alexandre HOLLE	responsable développement et Innovation pédagogique

Valérie AILLAUD	directrice de l'enseignement supérieur et services aux écoles	Thierry GAUTHEROT	responsable administratif
école			
Brigitte POIRÉ-MARAUX	directrice du CFA des sciences		

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Région Ile-de-France ainsi que sur le site Internet de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France et se substitue à toute autre délégation relevant de domaine identique.

Fait à Paris, le 29 février 2024

SIGNE

Dominique RESTINO

Préfecture de la région d'Ile-de-France,
préfecture de Paris-Secrétariat général aux
politiques publiques

IDF-2024-03-10-00001

Convention de subdélégation de gestion entre le
préfet de la région IDF et le préfet des Yvelines
visant à autoriser le délégataire à consommer sur
l'UO 0209 CSOL CPRF "Coopération
décentralisée" du BOP "Solidarité à l'égard des
pays en développement" du programme 209 ,

**Convention de subdélégation de gestion
entre
Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris
Et
Le préfet du département des Yvelines**

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs du préfet, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat, notamment ses articles 2 et 4 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2017 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat pris en application de l'article 54 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à a gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la charte d'adhérence entre le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères signée le 22 mars 2023 ;

Vu la convention de délégation de gestion du 24 juillet 2023 entre le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, représenté par le délégué aux programmes et aux opérateurs, et le préfet de la région de l'Île-de-France pour l'exécution des actes d'engagement et d'ordonnancement des opérations de dépenses relatives à la mise en œuvre des actions financées sur les crédits hors titre 2 de l'unité opérationnelle 0209-CSOL-CPRF du programme n°209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » ;

Entre

La préfecture de la région d'Île-de-France, représentée par M. Marc GUILLAUME, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, désignée sous le terme de « **délégant** », d'une part,

Et

La préfecture des Yvelines, représentée par M. Frédéric ROSE, désignée sous le terme de « **déléataire** »,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : objet de la délégation

La présente convention a pour objet d'autoriser le délégataire à consommer sur l'UO 0209-CSOL-CPRF « Coopération décentralisée » du BOP « Solidarité à l'égard des pays en développement » du programme 209, les crédits hors titre 2 notifiés par le délégant.

Le délégant confie au délégataire, en son nom et pour son compte, dans les conditions ci-après précisées, l'exécution des actes d'engagements et d'ordonnancement des opérations de dépenses relatives à la mise en œuvre des actions financées sur les crédits hors titre 2 de l'unité opérationnelle 0209-CSOL-CPRF du programme n°209 « Solidarité à l'égard des pays en développement », pour les opérations réalisées, dans le périmètre de compétence du délégataire, et dans la limite des montants de crédits qui lui sont notifiés par le délégant.

La délégation contribue au financement d'actions de coopération décentralisée pilotées par la Délégation pour les Collectivités Territoriales et la Société Civile (DCTCIV) du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (anciennement Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT))

La délégation emporte, du délégant vers le délégataire, la délégation de la fonction d'ordonnateur pour l'engagement et la liquidation des dépenses ainsi que l'émission des titres de recettes.

Article 2 : Obligations du délégant

Le délégant assure le pilotage des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP). Il est chargé de transmettre au délégataire les notifications de délégations de crédits établies par la DCTCIV pour les actions de coopération décentralisée portées par les collectivités du département des Yvelines ou les associations implantées sur le territoire.

Le montant des crédits est notifié à l'issue d'un appel à projets conduit par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Les crédits sont délégués en plusieurs tranches, en fonction de l'avancée des projets mis en œuvre par les collectivités territoriales ou les associations implantées sur le territoire.

Le délégant s'engage à fournir, en temps utile, tous les éléments d'information dont le délégataire a besoin pour l'exercice de sa mission et notamment les calendriers prévisionnels de mise à disposition des crédits.

Le délégant transmet un exemplaire de la convention de délégation de gestion à l'autorité en charge du contrôle budgétaire et au comptable assignataire des paiements concernés.

Article 3 : Obligations du délégataire

Le délégataire est chargé de la signature et de l'exécution des actes juridiques (conventions, arrêtés) nécessaires à la réalisation des missions confiées pour le compte du délégant. Il réalise, lorsqu'il y a lieu, la saisine de l'autorité en charge du contrôle budgétaire.

Le délégataire assure les actes de gestion permettant de consommer les AE et les CP, hors titre 2, de l'UO 0209-CSOL-CPRF, dans le respect des règles budgétaires et comptables et des nomenclatures budgétaires d'exécution communiquées par le délégant et des montants de crédits notifiés par le

délégant.

Le délégataire est chargé de transcrire les opérations de dépenses et de recettes, notamment les rétablissements de crédits dans le système d'information financière de l'Etat, selon les imputations budgétaires suivantes :

UO : 0209-CSOL-CPRF, Domaine fonctionnel : 209-02 « coopération bilatérale », code activité 020901A11101 « coopération décentralisée », l'axe ministériel 2 devra être renseigné selon les instructions mentionnées sur les notifications de crédits transmises par le délégant.

Le délégataire s'engage à fournir toutes les informations nécessaires au délégant. Il rend compte de sa gestion au délégant, a minima 2 compte-rendu, et répond à chaque demande ponctuelle du délégant pourtant sur l'état d'avancement de l'exécution des crédits.

Article 4 : Modification de la convention

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention de délégation, définie d'un commun accord entre les parties, fait l'objet d'un avenant.

Article 5 : Durée, reconduction et résiliation de la convention

La délégation prend effet à la date de la dernière signature des parties, pour la durée de la gestion en cours. Elle est renouvelable chaque année par tacite reconduction jusqu'au 31 décembre 2026. Au terme de cette durée, les parties réexaminent la possibilité d'établir une nouvelle délégation.

Il peut être mis fin à tout moment à la délégation de gestion, sur l'initiative d'une des deux parties signataires, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois. La dénonciation de la délégation de gestion doit prendre la forme d'une notification écrite.

La présente convention sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, conformément à l'article 2 du décret 2004-1085 du 14 octobre 2004.

Paris, le 10 mars 2024

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris

Signé

Marc GUILLAUME

Le préfet du département
des Yvelines

Signé

Frédéric ROSE